

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE
COMMUNE DE SAINT-BONNET-LE-FROID

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2019

Présents : MARCON André - SANTY Jean-Pierre - CHATELARD Viviane - HILAIRE Thierry – NEBOIT Francis - SAGNOL Isabelle

Absents : NEYRON Jean - LIOTARD Yoan BERT MICHEL Julie - GRANDVAUX Pascal - BRUAS Christian

AMENAGEMENT DE LA PLACE

Le maire informe le conseil municipal que l'OPAC a accepté de céder à la commune leur bâtiment situé 2 chemin de Brard au prix de 40 000.00 € HT.

Le conseil municipal décide alors de lancer la consultation des entreprises pour les travaux de démolition du bâtiment et de déposer un dossier de demande de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'ensemble du projet (acquisition et travaux de démolition du bâtiment et d'aménagement de la place).

PRET

Dans le cadre du projet de l'aménagement de la place, le conseil municipal approuve la contraction d'un prêt de 70 000 € au taux de 1.05 % pour une durée de 10 ans auprès du Crédit Agricole.

CESSION TERRAIN

Le maire rappelle l'approbation de la vente de la parcelle B 685.

Il propose au conseil municipal de vendre aux futurs acquéreurs la totalité de la parcelle. Compte tenu de l'importance du talus situé à l'est de la parcelle, le conseil municipal accepte de vendre l'ensemble de la parcelle à 24 € le m²

LOCATION LOCAL COMMERCIAL

Le maire informe le conseil municipal qu'un couple souhaite louer le local commercial situé 2 Rue du Vivarais pour exploiter un bar à bières.

Avant d'accepter cette location, le conseil municipal demande au maire de rencontrer ce couple pour examiner la faisabilité du projet

TARIFS LOCATION SALLE DES 3 VALLEES

Le maire rappelle les tarifs actuels de location de la salle des 3 vallées :

- 300 € du 1^{er} octobre au 31 mai
- 250 € du 1^{er} juin au 30 septembre
- 150 € pour les habitants de la commune
- 150 € pour une réunion
- 400 € de caution pour toutes les locations.

Le conseil municipal décide de maintenir ces tarifs pour les locations de la salle sans la cuisine et d'appliquer un forfait supplémentaire de 50 € pour la location de la salle avec cuisine.

TARIFS FOIRE AUX CHAMPIGNONS

Pour la foire aux champignons 2019, le conseil municipal fixe le droit de place à 7.77 € HT le mètre linéaire pour les 2 journées et à 7.77 € HT les droits d'inscriptions.

REMBOURSEMENT ELECTRICITE SALON DE COIFFURE

La salle communale et le salon de coiffure dispose d'un compteur unique.

Le salon de coiffure rembourse ensuite à la commune sa consommation électrique annuelle.

A la demande de la propriétaire du salon de coiffure, le conseil municipal accepte d'émettre une facture pour le remboursement de sa consommation électrique du mois de décembre.



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE
COMMUNE DE SAINT-BONNET-LE-FROID

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES AGENTS COMMUNAUX

Suite à la modification du nombre d'heures de la femme de ménage et à la titularisation d'un agent administratif, il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs des agents communaux.

MOTION DE SOUTIEN A LA RESOLUTION GENERAL DE L'AMF

Jean-Pierre SANTY informe le conseil municipal que la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon a demandé aux conseillers communautaires de se positionner sur la motion déposée par l'AMF.

Le conseil municipal autorise Jean-Pierre SANTY a voté cette motion.

DIVERS

- Compteurs LINKY : ENEDIS a informé la commune que la pose des compteurs LINKY sur la commune débuterait au mois de mai
- Information en temps réel : Afin d'informer la population en temps réel (travaux, coupures d'eau ou d'électricité, animations...), la commune va prochainement utiliser l'application ILLIWAP. Les habitants souhaitant recevoir ces alertes devront télécharger gratuitement cette application sur leur smartphone.
- Réunion d'information et de partage : Dans le cadre du Grand débat national, la municipalité organise une réunion d'information et de partage le samedi 9 février à 19H00 à la salle des 3 Vallées.
Un cahier de doléances est à la disposition de la population en Mairie

